

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du 18 octobre 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 18 octobre de l'an DEUX MILLE VINGT ET UN à compter de 19H30, à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marie Dugas, maire, les conseillers et les conseillères :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Gilles Lamarre	Siège n° 2 ;
Madame Mélanie Dubé	Siège n° 3 ;
Monsieur Sylvain Sénéchal	Siège n° 4 ;
Monsieur Jean-Yves D'Amboise	Siège n° 5 ;
Madame Hélène Poirier	Siège n° 6.

Tous les membres du conseil formant quorum, acceptant de siéger et acceptant de renoncer individuellement à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Était également présent à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et secrétaire-trésorier.

Aucun citoyen.

Le projet d'ordre du jour ici-bas est déposé en séance de conseil.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Dossiers conseil et résolutions
  - 2.1 Problématique relative au passage répété de camions sur le 3<sup>e</sup> Rang Est avec les travaux de voirie tenus à St-Mathieu
3. Offre d'achat pour le tracteur International 1978Dossiers employés
  - 3.1 Embauche d'un mécanicien-opérateur
  - 3.2 Approbation relative à la rémunération du président d'élection et de la secrétaire d'élection pour l'élaboration de la liste électorale et du processus de dépôt des candidatures relativement au nombre d'électeurs
4. Nomination
  - 4.1 Nomination d'un pro-maire
  - 4.2 Nomination de M. Gilles Lamarre en tant que membre du conseil d'administration de la Compagnie de navigation des Basques et de la RIIP.
  - 4.3 Nomination de M. Benoit Beauchemin en tant que nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

Résolution  
10.2021.181

### 1. **Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 octobre 2021.

### 2. **Dossiers conseil et résolutions**

#### 2.1 **Problématique relative au passage répété de camions sur le 3<sup>e</sup> Rang Est avec les travaux de voirie tenus à St-Mathieu**

Point reporté.

Résolution  
10.2021.182

#### 2.2 **Offre d'achat pour le tracteur International 1978**

Attendu qu'un comparatif de prix a été effectué par le directeur général et secrétaire-trésorier concernant la vente du tracteur de marque International, Année 1978 avec la présentation de trois recherches ;

Attendu que la comparaison produite satisfait les membres du conseil pour la prise de décision ;

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité de conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges vende à monsieur Denis Bélanger le tracteur de marque International, Année 1978, incluant le souffleur adapté au prix de 3 000 \$. Noter qu'il n'y a pas de TPS ni de TVQ car la force du tracteur est au-delà de 60 HP.

Que monsieur Sébastien Pelletier, contremaitre des travaux publics s'occupe de la transaction auprès de la SAAQ et appose sa signature sur les différents documents afin de concrétiser la vente.

3. **Dossiers employés**
- Résolution 3.1 **Embauche d'un mécanicien-opérateur**  
10.2021.183 Sur une proposition de madame Hélène Poirier, il est résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges embauche monsieur Jérémie Rioux-Gagnon en tant que mécanicien-opérateur pour un emploi permanent.
- Autorise la signature du directeur général et secrétaire-trésorier à l'égard du protocole d'embauche de monsieur Rioux-Gagnon en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021.
- Résolution 3.2 **Approbation relative à la rémunération du président d'élection et de la secrétaire d'élection pour l'élaboration de la liste électorale et du processus de dépôt des candidatures relativement au nombre d'électeurs**  
10.2021.184 Il est proposé par madame Mélanie Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges approuve la rémunération du président d'élection (578\$ + 344\$) + (1160 x 0.26\$) = 1223.60\$ et de la secrétaire d'élection (75% de 1223.60\$) = 918 \$ relativement aux élections municipales, telles que déterminées en référence à la résolution numéro 08.2021.135.
4. **Nomination**
- Résolution 4.1 **Désignation d'un pro-maire**  
10.2021.185 Attendu qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers ou conseillères comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;
- Pour ce motif, il est proposé par monsieur Sylvain Sénéchal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désigne monsieur Gilles Lamarre à titre de maire suppléant.
- Résolution 4.2 **Nomination de M. Gilles Lamarre en tant que membre du conseil d'administration de la Compagnie de navigation des Basques et de la RIIP**  
10.2021.186 Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges nomme monsieur Gilles Lamarre en tant que membre administrateur au sein du conseil d'administration de la Compagnie de navigation des Basques ainsi que membre administrateur au sein du conseil de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles et Les Escoumins (RIIP) en remplacement de monsieur Robert Forest.
- Résolution 4.3 **Nomination de M. Benoit Beauchemin en tant que nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme**  
10.2021.187 Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges nomme monsieur Benoit Beauchemin, au siège n° 5 en tant que nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de monsieur D'Amboise puisque l'article 2.1.2 du Règlement 422 mentionne que la composition du comité se limite à 1 membre du Conseil et 4 personnes résidentes sur le territoire et qui ne sont pas membres du Conseil.
5. **Période de questions**
- Aucune question.
- Résolution 6. **Levée de la séance extraordinaire**  
10.2021.188 À 19 heures 28 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé madame Hélène Poirier de lever la séance extraordinaire.

---

Jean-Marie Dugas, maire<sup>1</sup>

---

Dany Larrivée, directeur général et secrétaire-trésorier

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées